

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU VAL DE NOYE portant sur les communes de

Ailly-sur-Noye – Aubvillers - Chaussoy-Epagny – Chirmont – Cottenchy – Coullemelle – Dommartin - Esclainvillers - Flers-sur-Noye – Folleville – Fouencamps – Fransures – Grivesnes - Guyencourt-sur-Noye – Hallivillers – Jumel - La Faloise - Lawarde-Mauger-l'Hortoy – Louvrechy - Mailly-Raineval - Quiry-le-Sec – Rogy – Rouvrel - Sauvillers-Mongival – Sourdon - Thory

Par arrêté en date du 07/09/2018, le Président de la communauté de communes Avre Luce Noye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLU intercommunal du Val de Noye.

La présente enquête aura une durée de 33 jours et se déroulera du 1er octobre 2018 au 2 novembre 2018 inclus.

A été désigné par le président du tribunal administratif d'Amiens : M. Jacques Facquer, chargé de mission DATAR en aménagement du territoire à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;

Les pièces du dossier (support papier et poste informatique) et deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête

- au siège de la communauté de communes Avre Luce Noye, 144 Rue du Cardinal Mercier, 80110 Moreuil : le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et 13h à 17h, vendredi 9h à 12h et de 13h-16h
- à la mairie d'Ailly-sur-Noye, Rue Saint-Martin, 80250 Ailly-sur-Noye : le lundi de 13h30 à 17h, le mardi et mercredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 19h, le jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le samedi de 9h à 12h

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la communauté de communes Avre Luce Noye à l'adresse suivante : www.avrelucenoye.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à ep.valdenoye.plui@gmail.com

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont joints au dossier d'enquête publique.

Monsieur le Commissaire enquêteur tiendra les permanences suivantes pour recevoir les observations ainsi que les propositions écrites ou orales du public le :

- Mercredi 03 octobre 2018 de 9h-12h en mairie d'Esclainvillers
- Vendredi 05 octobre 2018 de 15h-18h en mairie d'Ailly-sur-Noye
- Vendredi 12 octobre 2018 de 14h-17h en mairie de Cottenchy
- Lundi 15 octobre 2018 de 9h-12h en mairie de Chaussoy-Epagny
- Samedi 20 octobre 2018 de 9h-11h en mairie d'Ailly-sur-Noye
- Mardi 23 octobre 2018 de 14h-17h au siège de la communauté de communes à Moreuil
- Mardi 30 octobre 2018 de 15h-18h en mairie d'Esclainvillers

L'enquête publique sera close le vendredi 2 novembre à 18h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse du siège de la communauté de communes. Les observations et propositions formulées sous format électronique seront tenues à disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la Communauté de Communes le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif d'Amiens et au Préfet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront, dès réception, tenus à disposition du public, au siège de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, aux jours et heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur son site internet (www.avrelucenoye.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de l'organe délibérant de la Communauté de Communes à la majorité des suffrages exprimés après que les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur aient été présentés lors d'une conférence intercommunale des Maires.

Le Président de la Communauté de Communes est responsable de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Lucie Douchet, CC Avre Luce Noye - 03 22 09 75 32 - direction@avrelucenoye.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté de communes Avre Luce Noye.